

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES BAINS DE MER – ACTIVITES NAUTIQUES  
EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°3  
AVIS DE CONCESSION – DIRECTIVE 2014/23/UE**

**SECTION I – POUVOIR ADJUDICATEUR/ ENTITÉ ADJUDICATRICE**

**I.1) Nom et adresses**

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

222 Esplanade du Levant - Hôtel de Ville - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (FRANCE) Code NUTS : FR823

Service Juridique, Règlementation et Patrimoine - Tél : 04.92.12.42.61 - Fax : 04.92.12.60.94

Courriel : [juridique@saintlaurentduvar.fr](mailto:juridique@saintlaurentduvar.fr)

Adresse(s) internet

<http://www.saintlaurentduvar.fr/>

<http://www.marches-securises.fr>

**I.3) Communication :**

Les documents du marché (concession) sont disponibles gratuitement en accès direct et complet à l'adresse

<http://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Juridique, Règlementation et Patrimoine de la Commune par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus, par téléphone (04.92.12.42.61), par télécopie (n° fax : 04.92.12.60.94), ou par mail ([juridique@saintlaurentduvar.fr](mailto:juridique@saintlaurentduvar.fr)).

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**

Par voie électronique via <http://www.marches-securises.fr>

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées au(x) point de contact susmentionné(s)

**SECTION II – OBJET**

**II.1) Étendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :**

Délégation du service public des bains de mer pour l'exploitation du lot de plage n°3 – activités nautiques

**II.1.5) Valeur totale estimée**

Valeur hors TVA : 900.000,00 €

**II.2.4) Description des prestations :**

Ce lot de plage d'une superficie de 313 m<sup>2</sup> sis 176 Promenade des Flots Bleus à Saint-Laurent-du-Var, est exclusivement destiné à l'exploitation d'activités nautiques motorisées (ski nautique, jet ski, parachute ascensionnel...) et non motorisées (pédalo, kayak...) contre rémunération, du 15 mars au 15 novembre. L'exploitation de ce lot nécessitera l'utilisation d'un bateau plate-forme pour la pratique de l'activité de parachute ascensionnel dans des conditions de sécurité suffisantes. Le délégataire se rémunérera sur l'utilisateur dans la limite des tarifs fixés par la convention de délégation de service public. Une redevance composée d'une partie fixe et d'une partie variable calculée sur le chiffre d'affaires du délégataire devra être versée par ce dernier à la Commune.

Les candidats devront certifier que le personnel recruté est titulaire (ou a engagé les démarches afin de l'être) des différents diplômes, permis de navigation et cartes professionnelles nécessaires à la pratique de ces activités nautiques.

**II.2.5) Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché. Les critères déterminants pour le choix de l'attribution de la délégation seront : les activités proposées, l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, l'insertion paysagère et la qualité des aménagements réalisés sur l'ensemble du lot de plage, les tarifs proposés aux usagers par le candidat, les mesures prises pour préserver l'environnement en matière de sports nautiques.

**II.2.7) Durée de la concession**

Durée en mois : 72

Début : 01.01.2018 / Fin : 31.12.2023

**III.1) Conditions de participation**

**III.1.1) Habilitations à exercer l'activité professionnelle, y compris les exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : le candidat remettra une notice n°1 comprenant :

- 1) Identité du candidat : copie de la carte d'identité, un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois, un extrait du casier judiciaire vierge datant de moins de trois mois. Dans l'hypothèse où le candidat serait une personne morale, son représentant légal devra fournir les statuts mis à jour, un extrait K Bis datant de moins de trois mois, ainsi que toute habilitation à engager l'entreprise candidate
- 2) Lettre de candidature datée et signée par une personne ayant autorité pour engager la société ou par la personne physique soumissionnaire : formulaire DC1 ou équivalent
- 3) Attestation garantissant le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés notamment prévue par l'article L. 5212-2 du Code du travail
- 4) Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et pouvoir de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement
- 5) Déclaration du candidat Dc2 complétée ou équivalent
- 6) Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 39 et 42 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession. En cas de candidature sous la forme d'un groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessous devra être fourni par chaque membre du groupement, à l'exception de la lettre de candidature. En outre, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- 7) Extrait KBis de moins de 3 mois.
- 8) Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement
- 9) Déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir

### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : le candidat remettra une notice n°2 comprenant :

- 1) Bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices comptables en cas de société candidate (établis par expert-comptable) ou depuis la création de la structure si elle est plus récente permettant d'apprécier les garanties financières du candidat. Les sociétés nouvellement créées produiront les éléments disponibles. Les sociétés en cours de constitution peuvent être admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes. Elles devront justifier d'un état d'avancement suffisant dans leur création, supérieure au simple projet. Ces sociétés devront être créées à la signature du contrat. La constitution d'une société n'est pas nécessaire pour candidater.
- 2) Tout document permettant d'apprécier la solidité financière des candidats, leur capacité d'endettement, le cas échéant la composition de leur actionnariat et tout autre document de nature à justifier de leur capacité économique et financière (capitaux propres, capacité d'autofinancement, prêts bancaires envisagés...).
- 3) Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, prévus par l'article 8 du décret 97-638 du 31 mai 1997, confirmant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales ou sociales, des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales et des cotisations de congés payés et de chômage intempéries (formulaire NOTI 2 ou équivalent). En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations pour lesquels la délivrance d'un certificat n'est pas prévue, les candidats feront, sous leur propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée.
- 4) Attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire ou ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ; qu'il n'est pas déclaré en état de faillite personnelle ou ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
- 5) Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis les cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre État de l'Union Européenne
- 6) Attestation bancaire ou donnée par une personne physique (présentant des garanties financières suffisantes) garantissant le règlement d'une année de redevance, renouvelable annuellement pour toute la durée de l'exploitation.

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : le candidat remettra une notice n°3 comprenant un mémoire présentant :

- 1) Tous documents de présentation générale du candidat (actionnariat, moyens et personnels) étant précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.
- 2) Un mémoire présentant le candidat, son savoir-faire en matière d'exploitation de services en rapport avec l'objet de la délégation et ses motivations à l'égard du projet.
- 3) Références pertinentes du candidat au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet de la délégation de service public ou tout autre document démontrant son aptitude à assurer l'exécution du service public en cause.
- 4) Renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont le candidat dispose.
- 5) Curriculum Vitae de la ou des personne(s) physique(s) appelée(s) à assurer l'exploitation de l'activité concédée.
- 6) Lettre de motivation du candidat sur les conditions dans lesquelles il entend mener à bien la délégation pour respecter, en particulier, la continuité du service public, assurer l'égalité du traitement des usagers et sa capacité à préserver le domaine public concédé. Les candidats peuvent communiquer toutes les pièces qu'ils estiment de nature à appuyer leur candidature.
- 7) Attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour les activités objets de la délégation. Pour les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées : tout élément permettant d'évaluer leurs capacités économiques et financières et notamment les garanties financières apportées par leurs actionnaires.

**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

**Date : 21/02/2017 Heure locale : 17h00**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français**

**VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nice

Adresse postale : 33 boulevard Franck Pilatte – CS 09706 - 06359 NICE CEDEX 4 (France)

Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

Téléphone : 04.92.04.13.13

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

Fax : 04.93.55.78.31

**VI.4.3) Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Tribunal Administratif de Nice - 33 boulevard Franck Pilatte – CS 09706 - 06359 NICE CEDEX 4 (France) - Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr) - Téléphone : 04.92.04.13.13

Fax : 04.93.55.78.31 - Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

**VI.5) Date d'envoi du présent avis : 06/01/2017**